

Constantin, pensèrent mieux comprendre l'avenir réservé à cette cité, et poussèrent de toutes leurs forces à son développement politique et commercial.

Malheureusement leurs prévisions et leurs espérances furent traversées et bouleversées par une circonstance naturelle avec laquelle on a eu à compter jusqu'à nos jours. L'obstacle qui de tout temps ferma le débouché direct du Rhône sur la mer et en rendit l'accès difficile aux navires de quelque tirant d'eau, est la présence de la *barre*.

Tandis que, dans les *mers à marée*, les embouchures des fleuves ont leur lit balayé chaque jour par les chasses puissantes du reflux, qui emportent au loin, dans les grands fonds de la mer, les alluvions et les apports charriés par les eaux, les fleuves débouchant dans les *mers sans marée*, comme le Rhône, le Pô, le Tibre, le Nil, le Danube, le Volga, sont soumis à une loi spéciale qui *barre* leur embouchure et forme les *deltas* : à la limite des domaines respectifs du fleuve et de la mer, à la rencontre des eaux plus tranquilles et plus denses, les apports amenés par les eaux courantes se précipitent et forment une barre, banquette relevée qui diminue notablement le tirant d'eau, et se déplace à tout instant suivant la prépondérance relative des *crues du fleuve ou des coups de mer*.

La profondeur de la passe se trouve sur la barre brusquement réduite à 2 ou 3 mètres, et même à moins, ce qui ne permet plus l'entrée en rivière qu'aux navires de très faible tonnage.

Déjà, pour le ravitaillement de ses troupes campées au N. d'Arles, dans sa campagne contre les Teutons et les Ambrons (102 ans avant notre ère), Marius rencontra devant lui la barre qui fermait l'entrée du Rhône à ses vaisseaux de charge (*naves onerariæ*) ; il dut leur ouvrir un